

Règles de gestion: Quand introduire quelles données concernant le paiement de l'allocation de naissance, la prime d'adoption et les allocations familiales dans le Cadastre?

Situation	Quand introduire le paiement dans le Cadastre?	Quelles données introduire?	Point important
Allocation de naissance (paiement anticipé)	Au plus tard le jour où le paiement est programmé dans la banque de données interne.	Date de paiement et rang.	Si aucun message mailbox concernant la naissance de l'enfant n'a été reçu 4 mois après le paiement anticipé: révéfier la validité de l'allocation de naissance payée (cf. CO 1386).
Premier paiement des allocations familiales (à l'occasion de la naissance de l'enfant)	Au plus tard le jour où le paiement est programmé dans la banque de données interne.	Date de début de paiement valable, quelle que soit la date de paiement effective.	Lors de la naissance de l'enfant, attendre en premier lieu le message mailbox concernant la naissance. Si non disponible à la fin du mois qui suit le mois de la naissance: demander un numéro BCSS (numéro bis) pour pouvoir intégrer le paiement des allocations familiales dans le Cadastre ¹ . Traiter immédiatement les messages D.
Paiement de la prime d'adoption	Au plus tard le jour où le paiement est programmé dans la banque de données interne.	Date de paiement.	Est lié à la zone "Enfants".

¹ Si la caisse d'allocations familiales doit toutefois délivrer un brevet au cours du mois qui suit le mois de la naissance et qu'elle n'a pas encore reçu de numéro national pour cet enfant à ce moment, elle doit demander un numéro BCSS (numéro bis) pour cet enfant, afin de pouvoir délivrer le brevet.